

Compte rendu de réunion du comité de pilotage (COFIL) du FIP raie bouclée

Réunion du : 15 janvier 2023

Lieu : réunion en distanciel // Durée : 9h – 12h30 (3h30)

Version : 1.0 du 9 février 2023 – date de diffusion

Récapitulatif des suites à donner à la réunion : le récapitulatif est présenté dans le [Récapitulatif des prochaines étapes – Tableau 1](#) en page 12 - cliquer sur « Tableau 1 » à gauche pour y accéder rapidement

Objectif(s) de la réunion

Situation et suivi de fin de semestre 1 (S1) année 2 du FIP et planification des activités de semestre 2 et début d'année 3

Destinataires du compte rendu – version finale : en format PDF tout public (diffusion en ligne sur les sites internet des principaux porteurs du FIP et sur la [page dédiée](#) du site de FisheryProgress dans le suivi des actions)

Supports de réunion

Les pages de diapositives de la présentation principale « COFIL 4 – 3^{ème} semestre » sont mentionnées dans le compte rendu ci-dessous par thèmes abordés (actions, activités, autres).

L'ensemble des présentations en format Power Point ou équivalent utilisés pendant la réunion est en **Annexe 1**.

Afin d'éviter des répétitions, le contenu des présentations n'est pas repris dans le compte rendu et le compte rendu se focalise ainsi sur les suites à donner à la réunion.

Guide de lecture du compte rendu pour tout lecteur : entre crochets « [...] », complément d'information post-réunion

Ordre du jour : les participants de la réunion ont utilisé l'ordre du jour proposé

Introduction : (~10 min)

- o Tour de table des participants
- o Point sur partenaires / observateurs

Préambule : (~30 min)

- o Rapport CSTEP : présentation des principaux éléments (Par Poseidon)
- o Nouveau Référentiel MSC :
 - Rappels nature modifications / procédure / agenda (Par le MSC France)
 - Impacts sur le FIP + suivi Fishery Progress (Par Poseidon)
 - Opportunité d'un complément de pré-évaluation ? (Discussion)

Points sur les avancées du plan d'actions : (~2h50min)

- 1- Passage en catégorie 1 :
 - a. Restitution étude APECS (par l'APECS)
 - b. Bilan GT rencontre Jurgen Batsleer (par le FROM NORD)
 - c. Opportunité travail étude / marquage (Discussion)
 - 2- TAC Monospécifique : (par l'OPN)
 - a. Retour / modalités passage des avis CIEM à TAC plurispécifique
 - b. Avancées approfondissement étude d'impact TAC monospécifique
 - 3- Données améliorées sur les activités de pêche :
 - a. Etat d'avancement étude survie (par le FROM NORD)
 - b. Programmation GT spécifique / amélioration des déclarations des rejets (Discussion)
 - 4- Minimisation effet senne / espèce associée – Rouget-Barbet :
 - a. Point sur les avancées du CNPM (GT + Ifremer / *benchmark*) (par le CNPMMEM)
 - 5- Minimisation des effets des engins :
 - a. Présentation des résultats d'IPREM et des perspectives (par le CRPMMEM Normandie)
 - b. Point avancées OFB / encadrement EMV du ridens de Boulogne (CRPMMEM Hauts-de-France)
 - 6- Plan d'aménagement (RAS)
 - 7- Traçabilité :
 - a. Avancées du projet « mislabelling » (par le MNHN et le CNPMMEM)
 - b. Point / actions traçabilité OPN-EO (Par Ethic Ocean)
 - c. Perspective d'évolution réglementaire / dénominations officielles de vente des sélaciens (par le NFM)
- Situation suivi sur FisheryProgress (par Poseidon)

Prochaine date de réunion du COPIL

► **Introduction**
Diapositives 1-9

o Tour de table des participants :

Nature	Organisation	P / O*	Prénom	Nom	Poste	Abréviation du nom et prénom si utilisée
Porteurs du FIP	OPN – organisation des pêcheurs normands, organisation de producteurs (OP)	P	Camille	DOMINGO	Chargée études gestion et valorisation des ressources halieutiques	CD
	FROM NORD (OP)	P	Solène	PREVALET	Chargée mission	SP
	WWF France	P	Rita	SAHYOUN	Chargée de programme marin et pêche durable	RS
Animateurs Assistant / Consultant	NFM – Normandie fraîcheur mer	/	Arnaud	MANNER	Directeur	AM
	Poseidon	/	Vincent	DEFAUX	Consultant / Directeur	VD
Parties prenantes / sphère professionnelle	CNPMEM - Comité national des pêches maritimes et des élevages marins	P	Pauline	DELALAIN	Chargée mission pêche et environnement En charge de la commission CNPMEM raies et requins	PDe
			Anaïs	MOURTADA	Chargée mission pôle pêche En charge de l'animation et du suivi de la Commission CNPMEM Manche – Mer du Nord et du suivi de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement notamment	AMo
	CRPMEM Normandie	P	Quentin	LLAVORI	Chargé de mission	QL
	FFP – France filière pêche	O	Emeric	SALÉ	Chargé mission	ESa
Parties prenantes / organisation non gouvernemental sans but lucratif	APECS – association pour l'étude et la conservation des sélaciens (organisation non-gouvernementale – ONG)	O	Eric	STEPHAN	Coordinateur	ESt
			Felix	GENDREAU	Chargé de mission	FG
	Ethic Ocean (ONG)	P	Elisabeth	VALLET	Directrice	EV
			Alessia	BACCHI	Responsable scientifique	AB
	MSC France (Marine Stewardship Council)	O	Marie	LECOMTE	Responsable Pêcheries France	ML

Nature	Organisation	P / O*	Prénom	Nom	Poste	Abréviation du nom et prénom si utilisée
Scientifiques / Laboratoires	MNHN - Muséum national d'Histoire naturelle Station Dinard	O	Thomas	BARREAU	Responsable suivi criées élasmobranches – pôle DCF ¹ de collecte de données, Union européenne (UE)	TB
			Sébastien	MAYOT	Membre du suivi élasmobranches (et suivi Obsvente pour l'Ifremer) à la Station Dinard	SM
Administration	DG AMPA – Direction des affaires maritimes et des pêches	/	Léa	PERTEL	Chargée de mission pêche loisir, et raies et requins	LP
		/	Marie	IOTTI	Chargée de mission gestion des quotas de pêche	MI
	DIRM – Hauts-de- France, France	/	Sofia	MEZZIANI	Cheffe mission territoriale de Boulogne sur Mer	SMe

* Partenaire / Observateur du FIP ; « / » non applicable pour NFM, Poseidon et l'administration

Note : voir invités excusés dans la présentation de NFM. Les noms barrés dans la présentation se réfèrent aux personnes ayant été remplacées dans leurs organisations initiales respectives ou ne participant pas finalement à la réunion du COPIL.

- o Point sur partenaires / observateurs : -
- o Ordre du jour : présentation aux participants (cf. supra)
- o Avancées plan d'actions / FIP – **diapositive 9**

¹ Data Collection Framework

► **Préambule**
Diapositives 10-14

o Rapport CSTEP : présentation des principaux éléments (par Vincent- POSEIDON) – **diapo. 11**

o Nouveau Référentiel MSC version 3 : **diapo. 12**

Rappels nature modifications / procédure / agenda (par Marie Lecomte - MSC)

[Présentation MSC - Changements dans le Référentiel MSC](#)

Nouveau standard MSC v. 3.0 : document [en ligne](#) sur le site internet du MSC

Les pêcheries candidates à la certification MSC après mai 2023 devront s'y conformer.

La présentation de la représentante de MSC France porte tout particulièrement sur les espèces ETP et les habitats. Les évolutions les plus importantes du standard MSC pour le FIP raie bouclée :

A. « Espèces dans le champ d'application MSC »

- Les espèces primaires et secondaires dans le standard MSC version actuelle sont dorénavant fusionnées en tant qu' « espèces dans le champ d'application » (*in-scope species*), c'est-à-dire les espèces qui sont capturées mais ne sont pas candidates à la certification MSC, et ne sont pas des espèces ETP. Ces espèces sont ensuite scindées en espèces principales et espèces mineures.
- Les espèces en danger, menacées, protégées (ETP) : inclusion de nouvelles listes d'ETP pour identifier les espèces ETP d'une pêche telles que la liste CITES (à noter, la liste OSPAR n'est pas intégrée). Il n'y aurait donc pas de problématique a priori pour la pêche raie bouclée FROM NORD OPN. Ce qui restera à confirmer toutefois.

B. Habitats :

- Classification des habitats plus sensibles, les écosystèmes marins vulnérables (EMV) restent inclus dans ces habitats ;
- Suppression du *move-on rule* ou règle d'éloignement en tant qu'exigence minimale, d'autres mesures de gestion sont envisageables si pertinentes [Note V. Defaux : voir le standard MSC v. 3.0 p. 48 – document [en ligne](#)]
- Un outil facultatif d'identification des impacts des engins sur les d'habitats (sur les fonds)² est disponible pour les évaluateurs de pêcheries candidates.

C. Exigences de preuves sur les données :

Un nouvel outil a été développé pour analyser la qualité des preuves de données transmises

Impacts sur le FIP + suivi Fishery Progress (Vincent - POSEIDON)

² [L'outil est disponible en ligne, sur le lien suivant : <https://rstudio.bangor.ac.uk/shiny/benthic/>

Un guide d'appui à l'utilisation de cet outil est également disponible (en anglais), je vous l'ai joint à cet email.

Une vidéo d'explication (en anglais également) est disponible ici : <https://www.msc.org/what-we-are-doing/science-and-research/habitat-impacts-tool> (ML)]

Diapo. 13

D'après Poseidon, il n'y a pas d'impact sur le court terme mais il sera nécessaire d'envisager une pré-évaluation pour actualiser celle réalisée en 2019 en tenant compte des évolutions du standard MSC pour actualiser une partie du plan d'actions du FIP

Opportunité d'un complément de pré-évaluation ? Discussion selon **diapo. p. 14**

Un complément de pré-évaluation serait donc à envisager en 2024 et à anticiper en termes de budgétisation dès 2023.

→ **Suite à donner (SàD) 1 - action transversale : les OPs se renseigneront si un budget de complément de pré-évaluation selon le standard MSC v. 3 pourrait être intégré dans leurs PPC en 2024 (à réaliser pour : faire un point pour la réunion du COPIL de juin 2023)**

► Points sur les avancées du plan d'actions – diapositives 15 à 41

Action 1 - Passage en catégorie 1 :

a. Restitution étude APECS (Félix Gendreau, FG - APECS) 10h – 10h40

Diapositive p. 18 → voir la présentation séparée de et par l'APECS – lien vers la présentation en annexe de ce compte rendu

Ce qui ressort de l'étude, pas de zone côtière spécifique pour les zones de ponte
L'intensité de pêche est répartie donc l'impact de pêche est probablement diffus en raison de la répartition de la raie bouclée.

Zone Natura 2000 : il est difficile de démontrer par les données que la zone serait importante pour l'abondance de la population de raies bouclées (FG).

Thomas Barreau : les zones de pontes sembleraient réparties plus au large d'après l'étude, il serait donc intéressant d'étudier la distance à la côte des lieux de pontes.

En Manche Est, les profondeurs ne sont pas aussi profondes que d'autres zones en Atlantique Est, ce qui pourrait amener des comportements spécifiques à la zone (FG)

Le rapport de l'étude sera mise à disposition des participants et observateurs du FIP très prochainement (FG) et devrait être présenté au groupe de travail (*working group*) dans le cadre du *benchmark* en cours sur l'espèce.

Quelle serait la suite à donner à cette étude pertinente au FIP ? (RS)

La connaissance des scientifiques d'éventuelles mesures de gestions en tant que compléments de celles actuelles en Manche Est devraient conduire à un programme d'acquisition de données spécifiques.

→ **Une réflexion approfondie est requise avant d'envisager ce qui devrait être prioritaire en termes d'études complémentaires ou de renforcement d'acquisitions de données / d'amélioration de méthodes de collecte de données au sein de programmes scientifiques en cours (ESt).**

- b. Bilan GT rencontre Jurgen Batsleer (Solène Prévalet - FROM NORD)

Bilan en diapositive p. 19

Le passage en catégorie 2 de l'analyse du stock concerné par le FIP serait envisagé par le CIEM. Quelles seraient les nécessités de données pour un passage en catégorie 1 ? (AM)

- ➔ **Suite à donner (SàD) 2 - action 1 : l'APECS avec le FROM NORD étudieront les données des études réalisées dans le cadre ou avec l'appui de porteurs du FIP qui pourraient être mis à disposition du projet *Bridging Knowledge Gaps in the North Sea* et pour le « Benchmark »³, prévu en mars 2023, du stock de raie bouclée dans la zone concernée par le FIP (à réaliser pour : point situation lors du prochain COPIL de juin 2023)**
- ➔ **Suite à donner (SàD) 3 - action 1 : Poseidon confirmera si le standard MSC v. 3 permet toujours à la pêcherie d'être certifié à l'aide d'une analyse de stocks en catégorie 2 (à réaliser pour : point situation lors du prochain COPIL de juin 2023, à confirmer plus tôt)**

- c. Opportunité travail étude / marquage

Diapositive p. 20

Discussions et suite à donner ci-après

- ➔ **Suite à donner (SàD) 4 - action 1 : un GT spécifique sera à programmer pour conduire des travaux d'études complémentaires à l'étude « APECS » pour un passage en catégorie 1 ; en tenant compte des premiers résultats du Benchmark de mars 2023 (à réaliser pour : point situation lors du prochain COPIL de juin 2023 ou plus tôt) [un GT est prévu le 3 avril 2022]**

Action 2 - TAC Mono-spécifique :

- a. Retour / modalités passage des avis CIEM à TAC plurispécifique (Camille Domingo - OPN)
- b. Avancées approfondissement étude d'impact TAC mono (Camille Domingo - OPN)
- **Diapositive p. 23** ➔ voir [Présentation OPN - Etude impact TAC mono-spécifique raie bouclée](#) – lien vers la présentation en annexe de ce compte rendu également

L'étude préliminaire des effets d'un passage à un TAC mono-spécifique confirme les conclusions du CSTEP de novembre 2022 : la problématique que les espèces de raies autres que la raie bouclée puissent devenir des espèces à quotas limitants.

³ Analyse des données disponibles et des méthodes d'évaluation en vue d'une validation du changement de catégorie d'évaluation de l'état du stock par le CIEM

Comme indiqué dans le plan d'actions du FIP, la redirection des objectifs du FIP d'un passage à un TAC monospécifique à un autre mécanisme de gestion alternatif sera à envisager en cas de scénario le plus pessimiste confirmé : à savoir la non-possibilité de passer à un TAC mono-spécifique en raison des espèces à quotas limitants (VD, Poseidon)

Un représentant du MNHN indique à ce sujet que plusieurs espèces de raies (lisse, mûlée, brunette) sont plus présentes en pêche côtière et, qu'ainsi, des mesures spécifiques sur les pêches côtières pourraient éventuellement être envisagées pour minimiser ce problème dans la pêche du FIP.

- ➔ **Suite à donner (SàD) 5 - action 2 : le CNPMM inscrira un point sur la possibilité du passage d'un TAC monospécifique de la raie bouclée lors de la réunion de la Commission raies – requins du CNPMM prévue en mars/avril 2023**
- ➔ **Suite à donner (SàD) 6 - action 2 : l'OPN approfondira son travail et étudiera comment des pêcheries ayant des espèces à quotas limitants ont réussi à minimiser les effets de cette problématique (point situation lors du COPIL de juin 2023)**

Action 3 - Données améliorées sur les activités de pêche :

Diapositive p. 25

- a. État d'avancement étude survie (Solène Prévalet, SP - FROM NORD)

Des résultats seront présentés lors du prochain COPIL et éventuellement pour le Benchmark de mars 2023 sur la raie bouclée (SP).

- b. Programmation GT spécifique / amélioration des déclarations des rejets

- ➔ **Suite à donner (SàD) 7 - action 3 : programmation d'un GT « Amélioration des données de rejets » en mars 2023 [prévu le 17 mars 2023]**

Action 4 - Minimisation effet senne / espèce associée – rouget-barbet :

Diapositives p. 26 et 27

- a. Point sur les avancées du CNPM (GT + Ifremer / benchmark) (Anaïs -CNPM)

Le sujet a été discuté lors de la réunion de la commission Manche - mer du Nord du CNPMM nouvellement installée. Un GT spécifique aura lieu le 2 février 2023 avec un point spécifique d'analyse de l'Ifremer sur la situation du stock et une discussion sur des mesures techniques en vue de publier une position du CNPMM auprès de la DG AMPA pour que cela soit ensuite discuté à l'échelle internationale (AMo, CNPMM).

- ➔ **Suite à donner (SàD) 8 - action 4 : point situation sur ce qui sera ressorti du GT spécifique de la commission Manche - mer du Nord du CNPMM du 2 février 2023 (retour d'informations à partir de fin février / mars 2023 puis à la réunion du COPIL de juin 2023)**

Action 5 - Minimisation des effets des engins sur les habitats sensibles :

Diapositives p. 28 - 31

- a. Présentation des résultats d'IPREM et des perspectives (Quentin Llavori – CRPMEM Normandie)

[Présentation par le CRPMEM Normandie - étude IPREM et suites](#)

Les suites à donner de l'étude IPREM se focaliseront dans un premier temps sur la réduction des impacts environnementaux liés à la pêche de la coquille St Jacques.

Les données de l'IPREM seront intéressantes dans le cadre du complément d'évaluation MSC selon le standard MSC version 3 afin d'identifier autant que possible des éventuels habitats plus sensibles, avec l'aide d'un nouvel outil MSC à ce sujet.

Le rapport de l'étude est disponible sur le site d'Archimer :

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00784/89603/>

- b. Point avancées OFB / encadrement EMV du ridens de Boulogne (Anthony Viera – CRPMEM Hauts-de-France)

Anthony Viera a été excusé – absent exceptionnellement pour la réunion.

[Sur la question de mise en place d'interdiction d'utilisation d'engins de pêche trainants sur la zone des ridens (cf. compte rendu de réunion du COPIL précédent), Anthony Viera a informé que le CRPMEM Hauts-de-France a rencontré le mercredi 18.01.2023 la DDTM et la Préfecture maritime. Suite à cette réunion, les modalités de cette interdiction sont encore en discussion et de nouveaux échanges entre les différentes parties sont prévus à ce sujet en avril 2023].

- **Suite à donner (SàD) 9 - action 5 : le CRPMEM Hauts-de-France informera le COPIL des avancées sur un éventuel mécanisme d'interdiction d'activités d'engins de pêche trainants sur la zone des ridens et/ou sur une éventuelle actualisation des données confirmant l'évitement de la zone par les navires utilisant des engins trainants (retour d'informations à la réunion du COPIL de juin 2023)**

Action 6 - Plan d'aménagement (RAS – avancées pour le moment au travers de l'action 2 notamment)

Diapositives pp. 32-33

Action 7 - Traçabilité :

Diapositives pp. 34-38

a. Avancées du projet « mislabelling »

Rappel des activités de la station de Dinard du MNHN par Sébastien Mayot

Présentation spécifique par S. Mayot de la station de Dinard

Le CNPMEM est fortement impliqué pour améliorer l'identification des espèces sur les premiers maillons de la filière (niveau criées).

Un financement « enjeux immédiats » FFP pour l'établissement d'un diagnostic, en premier lieu, est envisagé.

➔ **Suite à donner (SàD) 10 - action 7 : le MNHN en collaboration avec le CNPMEM comptent réaliser une phase de diagnostic des problématiques actuelles d'étiquetage (retour d'informations à la réunion du COPIL de juin 2023)**

b. Point / actions traçabilité OPN -Ethic Ocean - NFM (Elisabeth – Ethic Ocean)

Présentation spécifique par Ethic Ocean disponible [en ligne ici](#)

c. Perspective d'évolution réglementaire / dénominations officielles de vente des sélaciens (Arnauld – NFM)

➔ **Suite à donner (SàD) 11 - action 7 : une éventuelle évolution réglementaire de l'étiquetage des sélaciens sera proposée et étudiée lors de la prochaine réunion de la Commission raies – requins du CNPMEM (à faire pour : point situation lors de la réunion du prochain COPIL)**

Action 8 - Communication :

Diapositives 39 à 41

Documents, présentations des COPIL et compte-rendu disponibles sur FisheryProgress et sur la page dédiée de Normandie Fraîcheur Mer : <https://www.normandiefraicheurmer.fr/c-est-qui-nfm/actualites/123-lancement-d-un-fip-raie-bouclée-en-manche-est.html>

➔ **Suite à donner (SàD) 12 - action 8 : NFM publiera le compte rendu de la réunion du COPIL du 16 juin 2023, élaboré par Poseidon, sur son site internet (à faire pour : février 2023)**

► **Point rapide suivi FisheryProgress**

Diapositives 42 à 49

Présentation par Vincent Defaux

Les éléments de situation pour la fin de l'année 1 ont été publiés et sont donc disponibles sur le site internet de FisheryProgress (FP) selon les exigences de FP. La présentation en diapositives 42 à 49 donnent un aperçu de la situation du FIP.

→ **Suite à donner (SàD) 13 - suivi FisheryProgress (FP) : Poseidon élaborera le suivi semestriel du FIP pour le site de FP (à faire pour : date limite de transmission à l'équipe de FP fin février 2023)**

Ce projet de suivi semestriel sera par la suite validé par FisheryProgress.

► **Date du prochain COPIL**

Diapositive 50

Prochaine réunion du COPIL prévu en juin 2023

Une réunion hybride (présentiel + visio.) est envisagée comme pour la réunion de juin 2022.

[Fin de présentation : diapositive 51]

Les suites à donner à la réunion du 16 janvier 2023 sont synthétisées dans le tableau en page suivante.

Récapitulatif des prochaines étapes – Tableau 1 : suites à donner à la réunion du 16 janvier 2023

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)
<p>Transversal – membres du COPIL, lettres d’engagement des participants du FIP et visibilité du FIP sur FisheryProgress</p>	<p>OP OPN et FROM NORD</p>	<p>→ Suite à donner (SàD) 1 - action transversale : les OPs se renseigneront si un budget de complément de pré-évaluation selon le standard MSC v. 3 pourrait être intégré dans leurs PPC en 2024 (à réaliser pour : faire un point pour la réunion du COPIL de juin 2023)</p>
<p>Action 1 : améliorer les connaissances du stock raie bouclée</p>	<p>APECS</p>	<p>→ Suite à donner (SàD) 2 - action 1 : l’APECS avec le FROM NORD étudieront les données des études réalisées dans le cadre ou avec l’appui de porteurs du FIP qui pourraient être mis à disposition du projet <i>Bridging Knowledge Gaps in the North Sea</i> et pour le « Benchmark », prévu en mars 2023, du stock de raie bouclée dans la zone concernée par le FIP (à réaliser pour : point situation lors du prochain COPIL de juin 2023)</p>
	<p>Poseidon</p>	<p>→ Suite à donner (SàD) 3 - action 1 : Poseidon confirmera si le standard MSC v. 3 permet toujours à la pêcherie d’être certifié à l’aide d’une analyse de stocks en catégorie 2 (à réaliser pour : point situation lors du prochain COPIL de juin 2023, à confirmer plus tôt)</p>
	<p>NFM</p>	<p>→ Suite à donner (SàD) 4 - action 1 : un GT spécifique sera à programmer pour conduire des travaux d’études complémentaires à l’étude « APECS » pour un passage en catégorie 1 ; en tenant compte des premiers résultats du Benchmark de mars 2023 (à réaliser pour : point situation lors du prochain COPIL de juin 2023 ou plus tôt) [un GT est prévu le 3 avril 2022]</p>
<p>Action 2 : passage à un TAC monospécifique raie bouclée</p>	<p>CNPMEM</p>	<p>→ Suite à donner (SàD) 5 - action 2 : le CNPMEM inscrira un point sur la possibilité du passage d’un TAC monospécifique de la raie bouclée lors de la réunion de la Commission raies – requins du CNPMEM prévue en mars/avril 2023</p>
	<p>OPN</p>	<p>→ Suite à donner (SàD) 6 - action 2 : l’OPN approfondira son travail et étudiera comment des pêcheries ayant des espèces à quotas limitants ont réussi à minimiser les effets de cette problématique (point situation lors du COPIL de juin 2023)</p>

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)
Action 3 : données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion	NFM	→ Suite à donner (SàD) 7 - action 3 : programmation d'un GT « Amélioration des données de rejets » en mars 2023 [prévu le 17 mars 2023]
Action 4 : minimisation effets de la pêcherie utilisant la senne danoise sur le rouget-barbet de roche	CNPMEM	→ Suite à donner (SàD) 8 - action 4 : point situation sur ce qui sera ressorti du GT spécifique de la commission Manche - mer du Nord du CNPMEM du 2 février 2023 (retour d'informations à partir de fin février / mars 2023 puis à la réunion du COPIL de juin 2023)
Action 5 : veille sur les EMV dans la zone géographique de la pêcherie (Manche Est), et application effective lorsque requis	CRPMEM Hauts-de-France (HdF)	→ Suite à donner (SàD) 9 - action 5 : le CRPMEM Hauts-de-France informera le COPIL des avancées sur un éventuel mécanisme d'interdiction d'activités d'engins de pêche trainants sur la zone des ridens et/ou sur une éventuelle actualisation des données confirmant l'évitement de la zone par les navires utilisant des engins trainants (retour d'informations à la réunion du COPIL de juin 2023)
Action 6 : élaboration puis mise en œuvre d'un plan d'aménagement des activités de pêche de raie bouclée (et espèces associées) en Manche Est	Non applicable (NA)	NA
Action 7 : traçabilité des espèces de raies, notamment la raie bouclée (suivi, activités le cas échéant)	MNHN - CNPMEM CNPMEM	→ Suite à donner (SàD) 10 - action 7 : le MNHN en collaboration avec le CNPMEM comptent réaliser une phase de diagnostic des problématiques actuelles d'étiquetage (retour d'informations à la réunion du COPIL de juin 2023) → Suite à donner (SàD) 11 - action 7 : une éventuelle évolution réglementaire de l'étiquetage des séliaciens sera proposée et étudiée lors de la prochaine réunion de la Commission raies – requins du CNPMEM (à faire pour : point situation lors de la réunion du prochain COPIL)

Lien avec les actions du FIP	Organisation responsable de la suite à donner	Suites à donner (à réaliser pour : date)
Action 8 : communications	NFM	→ Suite à donner (SàD) 12 - action 8 : NFM publiera le compte rendu de la réunion du COPIL du 16 juin 2023, élaboré par Poseidon, sur son site internet (à faire pour : février 2023) (Parution des documents utiles, présentation et compte-rendu de COPIL sur le site Internet de NFM également)
Suivi du FIP et documents supports	Poseidon	Suite à donner (SàD) 13 - suivi FisheryProgress (FP) : Poseidon élaborera le suivi semestriel du FIP pour le site de FP (à faire pour : date limite de transmission à l'équipe de FP fin février 2023)
Prochain COPIL (juin 2023)	NFM	NFM informera les membres et observateurs du COPIL de la date exacte et du lieu (réunion « hybride » prévue)

Annexe 1 : présentations utilisées en tant que support pour animer la réunion

Présentations et documents pertinents en ligne sur la page dédiée du FIP sur le site internet de NFM

- [Comité de Pilotage 4 - 3ème semestre - 16 janvier 2023 - Présentation PPT](#)
- [Présentation MSC - Changements dans le Référentiel MSC](#)
- Présentation APECS - étude habitats fonctionnels de la raie bouclée – sur le site internet de NFM – [page dédiée](#) du FIP
- [Présentation OPN - Etude impact TAC monospécifique raie bouclée](#)
- [Présentation CRPMEM Normandie - étude IPREM et suites](#)
- [Présentation ETHIC OCEAN - Action OPN-EO Traçabilité Filière](#)